



Gestion locative • Location • Transaction • Syndic



GARANTIE DES LOYERS IMPAYÉS

Vos loyers, garantis

jusqu'à la récupération de votre bien.

Un locataire qui cesse de payer ne doit pas fragiliser votre investissement : vos loyers, charges et taxes sont indemnisés pendant toute la durée de la procédure.

0

franchise

Loyers impayés

Loyers, charges et taxes indemnisés jusqu'à la récupération du bien.

0

plafond de loyer

Frais de procédure

Commandement de payer, commissaire de justice et avocat pris en charge.

0

délai de carence

Détériorations OPTION

Dégradations commises par le locataire : jusqu'à 10 000 € par sinistre.

Parlons de votre bien.

detrus@mac.com • www.detrus-immobilier.com

Détail des garanties au verso • Document non contractuel

Agence

01 60 27 16 20

Ligne gestion

06 36 23 66 46

La garantie en détail

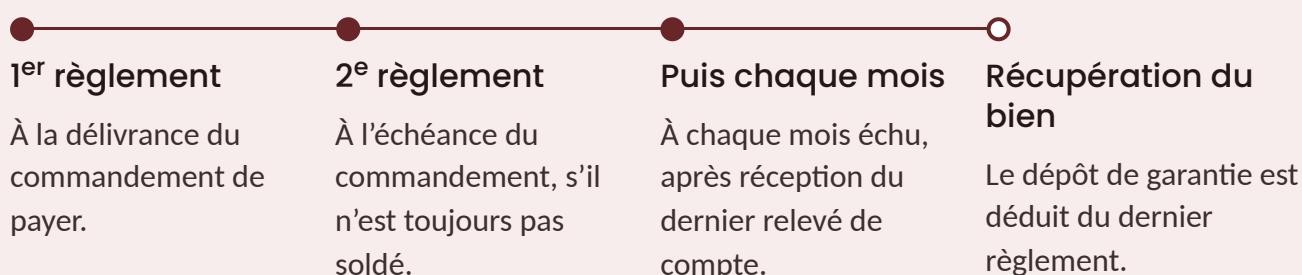


Loyers impayés

Indemnisation jusqu'à la récupération du bien des loyers, charges et taxes dus par le locataire défaillant, au titre d'un bail conforme à la loi du 6 juillet 1989.

- ✓ Sans franchise
- ✓ Sans plafond de loyer
- ✓ Sans délai de carence

LE CALENDRIER DE VOS RÈGLEMENTS



Règlements versés par l'intermédiaire de Detrus Immobilier, votre mandataire, contre quittance subrogatoire.

Frais de contentieux et de procédure

- Frais du commandement de payer pris en charge dès la première indemnisation.
- Frais de justice pris en charge à l'expiration du délai légal du commandement de payer resté infructueux.
- Dossier confié à la compagnie : **prise en charge totale** (commissaire de justice, avocat).
- Avocat personnel : plafonds de remboursement de l'article 21, dans la limite de **4 575 €**.

Détériorations immobilières

GARANTIE OPTIONNELLE

Dégradations, destructions et altérations commises par le locataire sur les biens immobiliers objet du bail.

- Jusqu'à **10 000 € par sinistre**
- Sans franchise
- Taux de vétusté contractuel (art. 12)
- Indemnisation sur facture

Hors transformation des locaux, usure normale et entretien des biens (art. 9 des Conditions Générales).

Bon à savoir : cotisation déductible de vos revenus locatifs au régime réel.

DETRUS IMMOBILIER

6 ter rue de Voisins • 77410 Claye-Souilly

detrus@mac.com • www.detrus-immobilier.com

Agence

01 60 27 16 20

Ligne gestion

06 36 23 66 46